



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Date : 05/06/2025

De la part de la Direction de la communication  
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

# Collecte des déchets : Grand Chambéry réaffirme sa volonté de dialogue et son engagement pour l'amélioration des conditions de travail

**Ce jeudi 5 juin, la grève d'une partie des agents du service collecte continue. Les discussions se poursuivent entre l'Agglomération et la CGT.**

Dès le lendemain du dépôt du préavis de grève, Grand Chambéry a organisé une rencontre avec les représentants départementaux de la CGT et une délégation d'agents de la direction de la gestion des déchets, en présence notamment de la vice-présidente en charge des déchets, du vice-président en charge des ressources humaines et du directeur général des services.

Des propositions ont été faites dès le 28 mai au syndicat CGT, syndicat minoritaire à l'Agglomération et seul à avoir signé ce préavis de grève. Malgré ces propositions, et sans que les représentants élus de la CGT de Grand Chambéry ne soient présents aux temps de dialogue social organisés depuis le début du mouvement, la grève a débuté le **lundi 2 juin**. Grand Chambéry réaffirme son attachement au respect du droit de grève : il est et restera toujours respecté.

Depuis **lundi**, les agents grévistes - qui représentent 38 % des agents en charge de la collecte des déchets - bloquent le dépôt et empêchent les agents majoritairement non-grévistes d'exercer leurs missions.

La vice-présidente en charge des déchets et le directeur du service se sont rendus sur place depuis le début du mouvement, à la rencontre des agents non-grévistes puis des agents grévistes. Après deux jours de grève sans demande de rendez-vous auprès de l'administration, une deuxième rencontre a pu se tenir le 4 juin à 10 heures. Après un dialogue constructif, un protocole de fin de grève a été soumis par la collectivité dans l'après-midi reprenant l'ensemble des points discutés le matin même. Ce protocole prend en compte les demandes des agents et prévoit la levée de la grève.

Grand Chambéry réaffirme sa volonté de dialogue avec les agents grévistes et rappelle son engagement en matière de qualité de vie au travail et de conditions de travail.

Ces conditions de sécurité, de qualité, d'équité entre agents ont notamment été déterminées dans le protocole d'accord signé avec la CGT en 2019 lors du précédent mouvement social. Ce protocole avait permis de mettre fin à la pratique du fini/parti, incompatible avec la réglementation du temps de travail et les règles de sécurité des agents et usagers.

**GRAND CHAMBERY**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**  
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr

Grand Chambéry poursuit le déploiement de conteneurs "grand volume" et la suppression des bacs roulants, a réorganisé le temps de travail des agents en favorisant notamment les temps de pause et a créé des postes de grutiers. Ces évolutions nécessitent aujourd'hui de mettre à jour la charge de travail des équipages. L'ensemble de la politique de gestion des déchets a également permis de maintenir, depuis 8 ans et malgré l'inflation, la stabilité des taux d'imposition sur les ordures ménagères.

Consciente du désagrément majeur subi par l'ensemble de la population du fait de l'absence du ramassage des déchets, l'Agglomération se réserve le droit de saisir les autorités compétentes afin que le service public puisse être rendu aux habitants et usagers.